



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 21 décembre,

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de CEZAC (Lot) sous la présidence de Maurice ROUSSILLON, Maire.

Présents : Jean-Pierre ALAZARD, Jean-Noël CAMBE, Lillian GIRMA, Pascale GONFROY, Caroline LEGRAND, Fabien PARAIRE, , Maurice ROUSSILLON.

Représenté(s) :

Absents excusés : Sébastien COLONGES, Jean-Denis CORMANE, Jean-Marc PERN, Charles POIRET.

A été désignée secrétaire : Caroline LEGRAND.

Ordre du jour:

I - Délibérations:

*2021 - 21 décembre 2021 D01: Enfouissement des réseaux: FAST - Demande de subventions -

*2021 - 21 décembre 2021 D02: SIFA: Demande d'adhésion Commune de CENEVIERES -

II - Informations:

1 - Bilan de l'année 2021

2 - Perspectives de l'année 2022

III - Questions diverses

I – DELIBERATIONS DU CONSEIL

DELIBERATION 2021- 21 décembre D01 OBJET : FAST : Plan de financement – Enfouissement des réseaux cœur de Pechpeyroux

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de son souhait de déposer une demande de subvention auprès du Département concernant le projet d'enfouissement des réseaux - cœur de Pechpeyroux.

Il précise également que le montant total hors taxes est estimé à 204 997 euros HT.

Afin de faire la demande de FAST auprès du Département, Monsieur le Maire propose le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût HT	204 997 €
Participation Communale	73 338,60 €
FAST	11 000,00 soit 15%
Autofinancement (Emprunt)	62 338,60 € soit 85%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **approuve** ce plan de financement prévisionnel
- **autorise** Monsieur Le Maire à solliciter la subvention auprès du Département au titre du FAST
- **autorise** Monsieur Le Maire à solliciter les autres subventions selon le plan de financement présenté ci-dessus.
- **mandate** Monsieur Le Maire de l'exécution de cette décision.

Votants : 07

Pour: 07

Contre: 0

Abstention: 0

DELIBERATION 2021- 21 décembre D02 OBJET : Demande d'adhésion de la commune de CENEVIÈRES – Avis du Conseil municipal

Mr Le Maire fait part au Conseil Municipal que par délibération du Comité syndical, le Syndicat Intercommunal pour la Fourrière Animale (SIFA) s'est prononcé favorablement sur l'adhésion de la commune de CENEVIÈRES

Cette commune 174 habitants (population municipale – source INSEE) avait, par délibération de son Conseil municipal en date du 09 avril 2021, fait connaître son intention d'adhérer au SIFA.

En application des dispositions de l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les conseils municipaux des communes membres du SIFA sont donc sollicités afin d'émettre un avis sur cette demande d'adhésion.

Les communes disposent d'un **délai de trois mois** à compter de la notification de la délibération du SIFA, afin de se prononcer sur l'admission de la nouvelle commune dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale. Cette majorité qualifiée est la suivante : soit deux tiers des communes représentant la moitié de la population totale concernée soit la moitié des communes représentant deux tiers de la population totale avec de plus, l'accord obligatoire de la commune dont la population est la plus nombreuse.

A défaut de réponse dans ce délai, l'avis sera réputé favorable.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- d'accepter l'adhésion de la commune de CENEVIÈRES au Syndicat Intercommunal pour la Fourrière Animale.
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition de Mr le Maire.

Votants : 07

Pour: 07

Contre: 0

Abstention: 0

II – INFORMATIONS

Bilan 2021 et perspectives 2022.

1°) Réunions :

- 9 réunions du Conseil Municipal,
- 2 réunions du comité consultatif « chemins de randonnées »,
- 2 réunions de travail « site internet »,
- 3 réunions « PLUI ».

2°) PLUI (dossier porté par la CCQB) :

- débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD),
- ateliers sur les zonages AU et les Orientations d'Aménagements Programmés (OAP),
- travail sur le zonage,
 - validation du règlement et du zonage,
 - lancement de la procédure de validation du projet de PLUI,(PLUI opposable fin 2022?).

3°) Les chemins ruraux :

- procédure de déclassement et de vente du chemin de Bonnac terminée,
- acte notarié (prévu au 1^{er} trimestre 2022),
- régularisation emprise ancien chemin de Lamothe,
- 2 Actes Administratifs rédigés,
- 4 Actes Administratifs à venir,
- demande de Mme LAC (section D n° 769) ?
- dossiers sur Pechpeyroux (combe de Lagarrigue, chemin de ronde, le Siréjol...) ?

4°) Le SIFA :

- participations aux réunions (Jean Noël et Pascale),
- une intervention sur CEZAC (à Bonnac),
- problème des chiens errants récurrents mais des situations très diverses.
 - réunion de travail le mardi 11 janvier 2022 (Préfecture, SIFA, Gendarmerie, Pt CCQB),
 - régler le problème de « Pardaillac » (premier semestre 2022)?
 - maintenir la pression sur le SIFA pour obtenir des interventions adaptées à chaque situation.

5°) Site INTERNET :

- convention avec le CDG du LOT (06 avril 2021),

- constitution d'une équipe « ad hoc »,
- travaux préparatoires (texte et photos),
- premiers contacts avec le CDG le 17 décembre 2021,
 - remise des premiers supports (janvier 2022),
 - présentation du pré-projet (février 2022),
 - ouverture du site MARS 2022.

6°) L'enfouissement des réseaux : (dossier porté par Territoire d'énergie LOT) :

- travaux sur La chape terminés,
- travaux sur Pechpeyroux, piquetage fait le 16 décembre 2021.
 - dossier technique à valider février 2022,
 - début des travaux juin 2022 (chantier à surveiller +++).

7°) Participations aux écoles :

- débat concertation sur la répartition des charges entre communes du RPI,
- accord obtenu après âpres discussions !
 - maintien de l'accord ?

8°) Réseau protection « Incendie » partenariat ASA du Lendou et SDIS :

- adhésion de la commune au syndicat « ASA du Lendou »,
- participation aux réunions de travail,
 - travaux de mise hors gel en cours, (fin des travaux prévu 1^{er} trim 2022)
 - mise en service de 11 bouches supplémentaires sur l'ensemble de la commune.

9°) Projet rénovation ancienne école :

- plan de financement en cours d'élaboration,
- renouvellement dépôt demande de DETR auprès de la Préfecture du LOT,
 - Diagnostic de Performance Energétique (DPE) à réaliser (janvier 2022),
 - engagement des travaux (si DETR) au 2^{ième} semestre 2022).

10°) L'adressage :

- travail administratif (dénomination des voies, attribution de numéros) terminé,
- réalisation du chantier de pose des panneaux « nom des voies » par une équipe municipale renforcée et motivée +++ en un temps record ! (soit une économie de près de 6000 € pour la commune)
 - acquisition des modalités de mise à jour des fichiers par la commune (mars 2022).

11°) Le cour de tennis :

- création d'une association « Fédération Française de Tennis » (Président : Pascal THIRIFAYS),
- mise à disposition du cour de tennis à l'association,
- travaux d'entretien par la commune.
- projet de réfection du grillage,
- participation aux frais de fonctionnement ?

12°) Gestion des droits des sols (CU, DP, PC, PA) :

- service assuré gratuitement par l'État jusqu'au 31 décembre 2021,
- création d'un service « inter communautaires » (CCQB+ CCPLL),
- adhésion de la commune de CEZAC à ce service,
- ouverture du service en janvier 2022, (participation financière communale),
- dématérialisation des procédures (acquisition de logiciels, charges de travail...).

13°) Le recensement de la population INSEE :

- Prévu en janvier 2021 repoussé en en 2022 (du 21 janvier au 20 février 2022),
- recrutement agent recenseur (Audrey),
- formation agent recenseur (janvier 2022),
- réalisation du recensement et suivi des opérations (1 er semestre 2022).

14°) La SACEM :

- convention de partenariat établie en décembre 2021 (forfait pour 3 évènements par an),
- opérationnelle en 2022 si...

III – QUESTIONS DIVERSES

Le Maire informe le Conseil Municipal que le 14 décembre il a reçu deux personnes des Archives Départementales du Lot pour une inspection des archives de la Commune.

Le Maire précise que la Banque Alimentaire du Lot est intervenue lors du dernier Conseil Communautaire. Elle se propose de faire des « paniers » pour les gens qui en ont besoins, le recensement des ces personnes sera faite sur la Commune de CEZAC afin qu'elles puissent en bénéficier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance levée à 20h40.

Le Maire,

Maurice ROUSSILLON.